



Assemblée générale

Distr. générale
22 mai 2025
Français
Original : anglais

Quatre-vingtième session

Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante-dix-septième réunion directive

Genève, 3 au 5 février 2025



Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
I. Décisions du Conseil du commerce et du développement	3
A. <i>Rapport 2024 sur les pays les moins avancés : Mettre les marchés du carbone au service du développement.</i>	3
B. Questions divers	4
C. Autres décisions du Conseil	4
II. Résumé du Président	5
A. Déclaration liminaire	5
B. Interdépendance et stratégies de développement à l'heure de la mondialisation	6
C. Rapport 2024 sur les pays les moins avancés : Mettre les marchés du carbone au service du développement	9
D. <i>Economic Survey of Latin America and the Caribbean 2024: Low-growth Trap, Climate Change and Employment Trends</i> (Étude 2024 sur la situation économique de l'Amérique latine et des Caraïbes : le piège de la faible croissance, les changements climatiques et les tendances de l'emploi)	11
E. Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme	13
F. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement	14
G. Séance plénière de clôture	15
III. Questions de procédure et questions connexes	16
A. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session	16
B. Préparatifs de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	17
C. Ordre du jour provisoire de la trente-cinquième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement	17
D. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes	17
E. Questions diverses	18
F. Adoption du rapport	18
Annexes	
I. Préparatifs de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	19
II. Ordre du jour provisoire de la trente-cinquième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement	20
III. Ordre du jour provisoire de la quinzième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement	21
IV. Ordre du jour provisoire de la quinzième session de la Commission du commerce et du développement	22
V. Participation	23

Introduction

Le Conseil du commerce et du développement a tenu sa soixante-dix-septième réunion directive au Palais des Nations, à Genève, du 3 au 5 février 2025. Au cours de cette réunion, cinq séances plénières ont été organisées.

I. Décisions du Conseil du commerce et du développement

A. *Rapport 2024 sur les pays les moins avancés : Mettre les marchés du carbone au service du développement*

Conclusions concertées 586 (EX-LXXVII)

Le Conseil du commerce et du développement

1. *Accueille favorablement le Rapport 2024 sur les pays les moins avancés : Mettre les marchés du carbone au service du développement*, et prend note de l'analyse et des recommandations que celui-ci contient ;

2. *Est conscient* que les marchés du carbone pourraient être un moyen additionnel de mobiliser des fonds, et insiste sur la nécessité de procéder à des réformes afin que ces marchés fournissent des crédits de haute qualité et procure des avantages concrets aux pays les moins avancés selon le principe d'équité ;

3. *Constate* que les flux financiers vers les pays les moins avancés, par l'intermédiaire des marchés du carbone, restent limités ;

4. *Sait* que les pays les moins avancés peinent à participer aux marchés du carbone en raison d'obstacles structurels, tels que des coûts de transaction élevés, un faible potentiel d'atténuation, des capacités institutionnelles limitées et des formalités administratives pesantes ;

5. *Prend note* que les marchés du carbone peuvent être un complément à la mobilisation de ressources intérieures par les pays les moins avancés ;

6. *Engage* les pays les moins avancés à mieux faire la distinction entre leurs contributions déterminées au niveau national qui sont conditionnelles et celles qui ne le sont pas ;

7. *Se déclare préoccupé* par les risques posés par l'écoblanchiment, l'instabilité des prix, le manque de transparence et le partage inéquitable des bénéfices sur les marchés volontaires du carbone, et demande que les normes mondiales soient renforcées, de manière à s'aligner sur les objectifs définis dans l'Accord de Paris, afin que l'article 6 de cet instrument soit pleinement et effectivement appliqué ;

8. *Rappelle* que la situation particulière des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement doit être prise en considération, conformément à l'article 6 de l'Accord de Paris, afin que les pays les moins avancés ne soient pas désavantagés sur les marchés mondiaux du carbone, en pleine évolution ;

9. *Réaffirme* qu'il importe de prendre sans délai des mesures pour que l'Accord de Paris soit appliqué conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, eu égard aux contextes nationaux différents ;

10. *Souligne* que les activités sur les marchés du carbone doivent être en accord avec les objectifs prioritaires de développement national et appuyer les

mesures visant à atteindre les objectifs de développement durable dans les pays les moins avancés ;

11. *Est conscient* qu'il importe d'établir des politiques nationales qui, par la définition d'objectifs et de priorités et l'apport de garanties, régissent la participation aux marchés du carbone et de mettre ces marchés au service des stratégies plus larges de transformation structurelle verte dans les pays les moins avancés ;

12. *Se félicite* des activités de renforcement des capacités actuellement menées dans les pays les moins avancés et invite les partenaires de développement à continuer sur cette voie afin que les infrastructures institutionnelles, analytiques, juridiques et techniques qui sont nécessaires à une participation effective aux marchés du carbone ne fassent plus défaut ;

13. *Demande* à la CNUCED de contribuer activement à l'exécution du nouveau Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés, en particulier par ses travaux concernant la vulnérabilité et la résilience, les moyens de parvenir sans heurts à un reclassement dynamique, les capacités productives, le financement du développement, y compris le financement de l'action climatique, la transformation structurelle, le dialogue stratégique et le renforcement des capacités ;

14. *Invite* les pays donateurs et les autres pays en mesure de le faire à reconstituer les ressources du Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour les pays les moins avancés.

*Séance plénière de clôture
5 février 2025*

B. Questions diverses

Convocation d'une session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement

Décision 587 (EX-LXXVII)

À la séance plénière de clôture de sa soixante-dix-septième réunion exécutive, le 5 février 2025, le Conseil a décidé de convoquer une session extraordinaire pour l'examen du *Rapport 2024 sur le développement économique en Afrique* et des conclusions concertées le concernant, dans les meilleurs délais, avant sa session extraordinaire prévue en septembre 2025.

C. Autres décisions du Conseil

Rapport 2024 sur les pays les moins avancés : Mettre les marchés du carbone au service du développement

1. À sa séance plénière de clôture, le 5 février 2025, le Conseil a adopté des conclusions concertées sur le point 3 de l'ordre du jour (voir chap. I, sect. A, ci-dessus).

Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme

2. À sa troisième séance plénière, le 4 février 2025, le Conseil a pris note du rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme sur sa quatre-vingt-neuvième session ([TD/B/WP/335](#)) et approuvé les conclusions concertées qui y figuraient.

Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement

3. À sa troisième séance plénière, le 4 février 2025, le Conseil a pris note du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement sur sa huitième session (TD/B/EFD/8/3) et approuvé les recommandations concertées qui y figuraient.

4. Également à sa troisième séance plénière, le Conseil a décidé que les consultations au sujet du thème, des questions directrices et du projet d'ordre du jour provisoire de la neuvième session du Groupe intergouvernemental d'experts se poursuivraient après la session du Conseil en cours et qu'en temps voulu, le thème, les questions directrices et le projet d'ordre du jour provisoire seraient portés à la connaissance des membres et soumis à une procédure d'approbation tacite.

Questions diverses

5. À sa séance plénière de clôture, le 5 février 2025, le Conseil a décidé, à titre exceptionnel, de convoquer une session extraordinaire pour l'examen du *Rapport 2024 sur le développement économique en Afrique* et les conclusions concertées le concernant (voir chap. I, sect. B ci-dessus).

II. Résumé du Président

A. Déclaration liminaire

6. Dans sa déclaration liminaire, la Secrétaire générale de la CNUCED a dit que la session en cours marquait le début officiel des préparatifs de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

7. La Secrétaire générale de la CNUCED a indiqué que les groupes régionaux travaillaient à leurs documents de position, qu'ils devraient présenter le 20 février 2025 au plus tard, et a assuré que l'équipe du secrétariat de la CNUCED et elle-même liraient ceux-ci avec attention. Elle a ajouté qu'avec le Président du Conseil du commerce et du développement, elle rencontrerait les groupes régionaux pour discuter des documents de position, dans le souci d'en lever toute ambiguïté et de mieux comprendre les principaux enjeux des négociations. Sur la base de ces documents et avec le concours du secrétariat, le Président du Conseil se mettrait ensuite à rédiger un projet de texte de négociation, qui serait communiqué aux membres en mars 2025.

8. La Secrétaire générale a dit que plusieurs rapports seraient présentés à la présente réunion directive du Conseil, mais qu'elle parlerait surtout des préparatifs de la session de la Conférence. Les réunions et les documents finaux de la seizième session de la Conférence seraient un moyen de savoir dans quelle mesure la CNUCED avait été redynamisée et jusqu'où les membres souhaitaient pousser cette redynamisation. La Secrétaire générale de la CNUCED a encouragé les États membres à être ambitieux, au moment de la rédaction des documents de position, afin que le secrétariat puisse les aider à relever les défis que présentait l'émergence d'une nouvelle économie mondiale. Des changements s'opéraient, sur le plan commercial, géopolitique et géoéconomique, mais aussi sur le plan technologique et climatique. Il fallait en tenir compte et prendre des engagements en conséquence. Cette évolution rapide de la situation mondiale exigeait d'agir rapidement et résolument. Les pays en développement ne pouvaient pas se permettre d'attendre, ils avaient besoin que la CNUCED soit dynamique et adaptable.

9. Pour renforcer la CNUCED, il faudrait faire au mieux, dans tous les domaines, avec les moyens disponibles.

10. Le contexte actuel, fait d'incertitudes budgétaires et de crise des liquidités, ne pouvait pas être ignoré. Néanmoins, il était possible que la CNUCED sorte plus forte de la session de la Conférence, à la condition de travailler ensemble. Il ne pourrait y avoir de transformation en l'absence de confiance. Or, cette confiance s'était renforcée ces quatre dernières années, grâce à un travail acharné et à la bonne volonté de toutes les parties. La Secrétaire générale de la CNUCED a demandé aux membres de maintenir cette confiance afin qu'au Viet Nam, ils puissent obtenir des résultats, ensemble, par le respect et la volonté.

B. Interdépendance et stratégies de développement à l'heure de la mondialisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

11. Une représentante du secrétariat de la CNUCED a présenté le *Rapport sur le commerce et le développement 2024 : Repenser le développement à l'ère du mécontentement*. Elle a parlé des crises multiples et cumulées que rencontrait le système économique mondial et encouragé l'adoption de nouvelles stratégies de développement, y compris la diversification structurelle du secteur manufacturier et du secteur des services, en vue d'une croissance durable. Elle a montré comment la financiarisation et la position dominante de certaines entreprises compromettaient la stabilité économique, l'inclusion et la sécurité alimentaire, et a insisté sur la nécessité d'une nouvelle approche pour une plus grande résilience systémique. Elle a aussi montré combien il importait d'établir une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération internationale en matière fiscale, qui offrirait un instrument multilatéral pour lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, améliorer la gouvernance financière et soutenir le financement du développement à long terme pour les pays en développement.

12. Des déclarations ont été faites par les représentants des États et des organisations suivants : Pérou (au nom du Groupe des 77 et de la Chine)¹ ; Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres) ; Malaisie (au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique) ; Jamaïque (au nom de la Communauté des Caraïbes) ; Népal (au nom des pays les moins avancés) ; Guatemala (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes)² ; République dominicaine (au nom des petits États insulaires en développement) ; Barbade ; Fédération de Russie ; Brésil ; Égypte ; Trinité-et-Tobago ; Pakistan ; République bolivarienne du Venezuela ; Bélarus ; Inde ; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ; Zimbabwe ; Arabie saoudite ; Argentine ; Indonésie ; Namibie ; Chine ; Kenya ; Mexique ; République islamique d'Iran ; Équateur ; Bangladesh ; Espagne.

13. De nombreux groupes régionaux ont accueilli le Rapport, en particulier l'analyse des tendances économiques mondiales qui y figurait, avec satisfaction. Ils ont souligné les difficultés du Sud mondial, dont la croissance était faible, l'endettement élevé et les ressources budgétaires limitées. Ils ont exprimé le souhait d'une action coordonnée pour l'élaboration de nouvelles politiques de développement, qui permettent de lever ces difficultés, et se sont engagés à continuer de soutenir le secrétariat de la CNUCED. Un groupe régional a dit qu'il fallait renforcer la Division de la mondialisation et des stratégies de développement et a

¹ L'Argentine s'est dissociée de cette déclaration.

² L'Argentine s'est dissociée de cette déclaration.

invité la CNUCED à continuer de présenter des études d'impact de la financiarisation dans le *Rapport sur le commerce et le développement*.

14. Plusieurs groupes régionaux et quelques délégations ont insisté sur les progrès accomplis, notamment en matière de commerce Sud-Sud, dans un contexte commercial changeant. Ils ont dit que les tensions géopolitiques actuelles, les technologies émergentes, la transition écologique et l'innovation financière creusaient les inégalités économiques entre le Nord mondial et le Sud mondial. Ils ont relevé avec préoccupation que les pays en développement restaient marginalisés dans les chaînes de valeur et les chaînes d'approvisionnement mondiales.

15. De nombreux groupes régionaux et une délégation ont affirmé que l'absence de dispositifs de financement abordable et durable était préjudiciable aux pays en développement, car elle limitait la capacité de ces pays de réaliser des investissements à long terme et freinait leur progression vers un développement durable. Ils ont demandé que les dispositifs de financement multilatéraux soient renforcés afin que la situation des pays en développement soit mieux prise en considération et que ces pays puissent compter sur des apports de fonds à long terme pour un coût abordable.

16. Quelques groupes régionaux et de nombreuses délégations ont dit que leurs pays étaient très vulnérables face aux changements climatiques et étaient notamment exposés aux risques d'élévation du niveau de la mer et de phénomènes météorologiques extrêmes. Ils ont insisté sur la nécessité de renforcer et de redéfinir les mécanismes d'appui international en fonction de leurs besoins, en particulier pour ce qui était de la reprise après sinistre et du financement de l'adaptation. Ils ont aussi insisté sur les effets disproportionnés des phénomènes climatiques sur les petits États insulaires et prié instamment les pays développés de respecter leurs engagements de financement de l'action climatique.

17. Un groupe régional et de nombreuses délégations ont mentionné la croissance modeste du commerce des biens et des services, et se sont dits préoccupés par l'incertitude qui entourait les courants d'échange en 2025. Ils ont fait observer que les pays en développement continuaient de se heurter aux mesures commerciales restrictives que certains pays développés avaient adoptées, ce qui les rendait moins à même de diversifier leurs exportations et de parvenir à une stabilité économique à long terme. Ils ont souligné l'importance de l'intégration des pays en développement dans les chaînes de valeur mondiales et invité à une réforme des politiques commerciales mondiales et des structures de gouvernance économique ; ils ont affirmé en outre qu'il fallait développer le commerce entre les pays du Sud, afin que ceux-ci dépendent moins des marchés traditionnels. Ils ont demandé qu'une plus grande attention soit accordée au commerce numérique et à la création de chaînes de valeur régionales qui renforcent la résilience économique et réduisent l'exposition aux chocs exogènes.

18. Plusieurs groupes régionaux et de nombreuses délégations ont dit que les pays en développement risquaient de ne pas avoir les capacités nécessaires au recouvrement de l'impôt, en particulier dans le contexte de l'économie numérique. Ils ont affirmé qu'il importait de renforcer la coopération internationale pour optimiser le système fiscal mondial. Ils se sont déclarés favorables à l'adoption d'une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération internationale en matière fiscale, car elle se présentait comme un bon moyen de promouvoir une croissance forte, durable, équilibrée et inclusive et de se rapprocher des objectifs de développement durable.

19. Un groupe régional et quelques délégations se sont dits préoccupés par les problèmes d'ordre réglementaire que l'application de la convention-cadre des Nations Unies sur la coopération internationale en matière fiscale entraînerait à l'échelle mondiale. Ils sont convenus qu'il fallait renforcer la collaboration avec l'Organisation

de coopération et de développement économiques, et, plus largement, avec les institutions financières et les pays, afin d'instaurer des politiques fiscales plus efficaces et plus inclusives. Ils ont affirmé qu'une croissance équilibrée ne pouvait être obtenue qu'à l'issue d'une procédure transparente et inclusive, dans le cadre de laquelle il était fait appel aux connaissances d'experts et les décisions étaient prises par consensus. En outre, ils ont demandé que la coopération avec les pays émergents soit plus structurée, afin que les réformes fiscales contribuent à un développement durable et que, parallèlement, les conditions restent favorables aux investissements étrangers.

20. Plusieurs groupes régionaux et une délégation ont affirmé leur attachement au multilatéralisme, à la coopération régionale et au développement durable. Ils ont invité la CNUCED à adapter ses méthodes au climat d'incertitude, en procédant à des réformes concrètes qui permettent de renforcer le multilatéralisme et la coopération, et, ce faisant, de bâtir un système économique mondial juste, durable et inclusif. Ils ont dit que la Division de la mondialisation et des stratégies de développement devrait pouvoir mieux aider les pays en développement à surmonter les problèmes structurels, le manque de financement et les risques climatiques. En outre, ils ont prié instamment la CNUCED de continuer à fournir un appui aux pays en développement, en accordant une attention particulière à l'action des pouvoirs publics, à l'assistance technique, à la transformation industrielle, au développement du commerce, à l'augmentation du financement, à l'atténuation des risques de protectionnisme, à l'accroissement de la productivité, à la diversification à long terme, à l'amélioration de la gouvernance financière et à la durabilité dans les politiques commerciales et industrielles.

21. Une délégation a présenté les politiques de développement et les programmes sociaux en place dans son pays. Elle a toutefois indiqué que le développement était freiné par des obstacles structurels, tels que l'endettement extérieur, le manque d'accès aux technologies de pointe et, en l'espèce, des mesures coercitives unilatérales qui empêchaient son pays de s'intégrer pleinement dans l'économie mondiale et de tirer parti des possibilités offertes par l'interdépendance. Elle a réaffirmé l'attachement de son pays à la coopération internationale, en tant que moyen de trouver des solutions collectives qui étaient respectueuses de ces principes fondamentaux qu'étaient l'équité, la justice et la souveraineté des États dans un monde de plus en plus interconnecté et changeant. Une autre délégation a relevé que, selon l'analyse présentée dans le Rapport, les prix des produits alimentaires et des engrais restaient élevés, ce qui déstabilisait les économies et augmentait les coûts que les pays en développement avaient à supporter. Les sanctions imposées aux engrais et aux produits agricoles dans son pays ainsi que d'autres restrictions récemment appliquées à certains autres pays accentuaient le risque d'insécurité alimentaire à l'échelle mondiale, et, plus particulièrement, dans les pays à faible revenu. Il serait donc bon que la CNUCED accorde une attention particulière aux mesures économiques unilatérales qui minent le commerce mondial et le système financier, entravent le développement durable et nuisent au bien-être des populations.

22. Exerçant son droit de réponse, un groupe régional a déclaré que les sanctions qu'il appliquait étaient conformes au droit international. Ces sanctions étaient toujours ciblées ; elles visaient seulement ceux qui enfreignaient la loi, et non les populations civiles. Elles ne concernaient pas les produits alimentaires, les médicaments ou les autres biens de première nécessité. En outre, des dérogations pour raisons humanitaires avaient été appliquées. Les sanctions n'étaient pas à l'origine de la hausse des prix des produits alimentaires et des engrais.

C. Rapport 2024 sur les pays les moins avancés : Mettre les marchés du carbone au service du développement

(Point 3 de l'ordre du jour)

23. Un représentant du secrétariat de la CNUCED a présenté le *Rapport 2024 sur les pays les moins avancés*, qui faisait le point sur les marchés du carbone dans les pays les moins avancés, évaluait les potentialités de ces marchés et contenait des recommandations. Les marchés du carbone présentaient à la fois des avantages et des inconvénients pour les pays les moins avancés. Pour que ces marchés leur soient profitables, les pays les moins avancés devaient avoir des politiques nationales solides et pouvoir compter sur une aide internationale plus importante pour le renforcement de leurs capacités.

24. Des déclarations ont été faites par les représentants des États et des organisations suivants : Pérou (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) ; Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres) ; Malaisie (au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique) ; Népal (au nom des pays les moins avancés) ; Guatemala (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes) ; Jamaïque (au nom de la Communauté des Caraïbes) ; Gambie ; Fédération de Russie ; Brésil ; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ; Indonésie ; République-Unie de Tanzanie ; Zambie ; Chine ; Bangladesh ; Kenya ; Togo.

25. Un groupe régional a fait remarquer que les pays les moins avancés émettaient peu de dioxyde de carbone, mais payaient le prix fort des changements climatiques. Il était important de s'assurer que les activités sur les marchés du carbone contribuent au développement durable des pays les moins avancés. Les marchés du carbone étaient un moyen supplétif, et non substitutif, de financement de l'action climatique. Pour garantir leur stabilité, leur transparence et leur intégrité, il fallait intensifier le transfert de technologies et les activités de renforcement des capacités. Plusieurs délégations ont insisté sur le fait que les marchés du carbone ne remplaçaient pas le financement de l'action climatique, ni l'aide publique au développement.

26. Un autre groupe régional a fait remarquer que les marchés du carbone n'avaient pas été aussi avantageux que prévu pour les pays les moins avancés. Il fallait promouvoir la participation des pays les moins avancés aux marchés internationaux du carbone et faire en sorte qu'elle contribue à la réalisation de leurs objectifs de développement. La hausse des coûts d'investissement et la baisse du potentiel d'atténuation expliquaient la faible participation des pays les moins avancés aux marchés du carbone et soulevaient le problème du caractère non permanent des absorptions lorsque les crédits carbone étaient associés à des projets de boisement et de déboisement. L'intervenant a mentionné que des activités de renforcement des capacités étaient en cours ou prévues.

27. Un autre groupe régional est convenu que les pays les moins avancés rencontraient des problèmes et devaient notamment faire face aux changements climatiques, à l'instabilité économique et à la dette. Les marchés du carbone offraient un moyen de mobiliser des fonds, mais pour que les pays les moins avancés puissent les utiliser à cette fin, il fallait qu'ils disposent des capacités institutionnelles et des structures de gouvernance nécessaires et que l'accès à ces marchés soit équitable. L'intervenante a dit que les marchés du carbone devaient être régis par les principes d'équité et d'inclusion et répondre à un objectif de développement, et qu'il importait de renforcer les capacités institutionnelles, de faciliter le transfert de technologies et de garantir l'intégrité des marchés.

28. Un autre groupe régional a fait observer que les pays les moins avancés avaient défini des objectifs ambitieux dans leurs contributions déterminées au niveau

national. Néanmoins, les ressources que les marchés du carbone avaient permis de mobiliser pour ces pays restaient limitées. Les marchés du carbone demeuraient très concentrés et rendaient nécessaire un renforcement accru des capacités. Le financement de la lutte contre les émissions de carbone devait compléter, et non remplacer, le financement de l'action climatique et l'aide au développement. Pour que les pays les moins avancés participent davantage aux marchés du carbone, il fallait établir à leur intention des règles simplifiées qui leur soient plus favorables. Il importait en outre que les marchés du carbone soient soumis à des cadres directeurs nationaux et que leurs activités s'inscrivent dans des programmes de développement de plus large portée. La communauté internationale devrait s'employer à renforcer l'intégrité des marchés du carbone.

29. Un autre groupe régional a fait remarquer que, si les marchés du carbone offraient un moyen de mobiliser des fonds, ils présentaient toutefois des risques pour les pays les moins avancés. Il a demandé à la communauté internationale de renforcer ses engagements de financement, en application du principe des responsabilités communes mais différenciées, en veillant à ce que les pays les moins avancés et les autres pays en développement aient accès à des technologies propres et bénéficient d'un financement à des conditions de faveur.

30. De nombreuses délégations ont relevé que les marchés du carbone, bien que riches de possibilités, avaient aussi leurs limites, car ils ne pouvaient pas répondre aux objectifs d'adaptation aux changements climatiques, ni, plus largement, aux objectifs de développement.

31. Une délégation a indiqué que la lutte contre les changements climatiques était non seulement un objectif environnemental, mais aussi un objectif impérieux de développement. Elle a appelé l'attention sur diverses politiques et divers objectifs et cibles climatiques que son pays avait adoptés. Une autre délégation a parlé du potentiel de stockage du carbone que présentaient les écosystèmes de son pays ainsi que des projets carbone qui y étaient actuellement menés, notamment en lien avec la cuisson propre, le reboisement, les transports et les énergies renouvelables. Une autre délégation a dit que, dans son pays, les projets carbone étaient régis par un cadre juridique qui contenait des lignes directrices pour le partage des bénéfices et la sauvegarde des droits des communautés locales.

32. Une délégation a souligné que, dans les pays les moins avancés, il existait un vaste potentiel inexploité pour des projets carbone et que, jusqu'à présent, les revenus tirés des marchés du carbone n'avaient guère contribué à résorber le déficit de financement. Elle a invité les donateurs à respecter leurs engagements en matière d'aide publique au développement et à financer l'action climatique. Les mécanismes d'aide ne devaient pas servir à l'application de politiques néocoloniales qui empêchaient la création d'un ordre mondial multipolaire. La délégation a indiqué que son pays apportait son soutien aux pays les moins avancés par l'annulation de leur dette.

33. Une autre délégation a relevé que les flux financiers sur les marchés du carbone concernaient peu les pays les moins avancés et restaient concentrés dans un petit nombre de ces pays. Elle a ajouté que la prochaine session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques donnerait la possibilité d'accroître le soutien aux activités de renforcement des capacités.

34. Une autre délégation a dit que son pays était favorable aux marchés du carbone parce qu'ils étaient un moyen non seulement de mobiliser des fonds, de promouvoir l'action climatique et de contribuer au développement économique, mais aussi de lutter contre les fuites de carbone et de lisser les différences de prix du carbone. Il fallait définir clairement ce qui constituait des crédits carbone de haute qualité et

déterminer comment ces crédits devraient être utilisés dans le cadre de mesures volontaires en faveur du climat.

35. Une autre délégation a demandé à la communauté internationale de pourvoir à un financement accessible, suffisant et prévisible de l'action climatique dans les pays les moins avancés, car lever les problèmes d'accès au financement était une priorité.

36. Une délégation a parlé des capacités institutionnelles et techniques dont les pays les moins avancés avaient besoin pour tirer parti des marchés du carbone.

37. Une autre délégation a relevé que les problèmes étaient nombreux à l'échelle mondiale et a notamment fait mention des conflits géopolitiques, des crises énergétiques et alimentaires, des changements climatiques et de la récession économique. Les obstacles au développement ne pourraient pas être levés sans le recours au multilatéralisme. La délégation a dit qu'à titre de soutien, son pays exemptait de droits de douane tous les produits en provenance de pays parmi les moins avancés avec lesquels il entretenait des relations diplomatiques.

38. Une autre délégation a indiqué que son pays souhaitait utiliser les marchés du carbone pour atteindre ses objectifs climatiques. Elle a souligné que la situation particulière des pays les moins avancés devait être prise en considération au moment de l'élaboration des règles applicables aux marchés du carbone.

39. Une autre délégation a dit qu'il était important de disposer de données fiables pour renforcer le respect des principes de transparence et de responsabilité sur les marchés du carbone.

40. Une délégation a indiqué que les pays les moins avancés avaient besoin d'aide pour donner suite aux recommandations contenues dans le Rapport.

41. Plusieurs délégations ont fait observer que les pays les moins avancés n'avaient qu'une responsabilité marginale dans la crise climatique, mais étaient pourtant ceux qui la subissaient le plus durement. De nombreuses délégations ont dit qu'il fallait améliorer la coopération technique avec les pays les moins avancés et les aider encore plus à renforcer leurs capacités.

D. *Economic Survey of Latin America and the Caribbean 2024: Low-growth Trap, Climate Change and Employment Trends* (Étude 2024 sur la situation économique de l'Amérique latine et des Caraïbes : le piège de la faible croissance, les changements climatiques et les tendances de l'emploi)

(Point 4 de l'ordre du jour)

42. Une représentante du secrétariat de la CNUCED a présenté la publication *Economic Survey of Latin America and the Caribbean 2024: Low-growth Trap, Climate Change and Employment Trends* (Étude 2024 sur la situation économique de l'Amérique latine et des Caraïbes : le piège de la faible croissance, les changements climatiques et les tendances de l'emploi), établie par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Elle a pris note des difficultés et des perspectives dans les domaines du commerce et du développement dans la région considérée. En l'espèce, les principales difficultés tenaient au changement de politique commerciale des États-Unis d'Amérique, aux barrières commerciales, aux tensions géopolitiques, à l'inflation et aux variations des prix des produits de base. Quant aux perspectives, elles résidaient dans la transition énergétique, l'intégration régionale et les politiques de concurrence. Les minéraux critiques, tels que le lithium et le cuivre, pourraient contribuer à la création de secteurs à forte valeur ajoutée et à la transformation structurelle. Le renforcement des régimes de concurrence et l'adoption de mesures

visant à la prise en considération des questions de genre étaient essentiels à une croissance à long terme. Dans sa publication, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes s'était aussi intéressée à l'emploi informel, aux changements climatiques et aux principes d'une transition juste, en insistant sur la nécessité d'une diversification, d'une amélioration des compétences et de l'adoption de politiques commerciales durables. Les investissements étrangers directs, l'émission d'obligations thématiques et la diversification du commerce intrarégional pourraient contribuer à la stabilité économique dans un contexte géopolitique et financier difficile.

43. Le Représentant permanent de la République dominicaine auprès de l'Organisation mondiale du commerce a dit que la région restait piégée dans une croissance faible. Le taux de croissance économique moyen, inférieur à 1 % au cours de la dernière décennie, était même inférieur à celui de la « décennie perdue » des années 1980. Les difficultés macroéconomiques, l'inflation et les incertitudes mondiales continuaient d'entraver l'action des pouvoirs publics. L'emploi informel avait progressé de 18,6 % et concernait surtout les femmes et les groupes vulnérables. Les changements climatiques faisaient durement sentir leurs effets, en particulier sur l'agriculture et sur le tourisme, et en l'absence de mesures d'adaptation, le produit intérieur brut risquait de régresser de 12,5 % et l'emploi, de 11,2 %, d'ici à 2050. Ces risques ne pourraient être maîtrisés qu'au moyen de réformes structurelles, d'investissements et de mesures de protection sociale.

44. Des déclarations ont été faites par les représentants des États et des organisations suivants : Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres) ; Barbade (au nom de la Communauté des Caraïbes) ; Guatemala (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes) ; Pérou (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) ; Malaisie (au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique) ; Équateur ; Barbade ; Mexique ; République bolivarienne du Venezuela ; Brésil ; Argentine.

45. Au cours du débat, plusieurs groupes régionaux et de nombreuses délégations ont accueilli favorablement les informations fournies dans le Rapport, qui décrivait différents aspects de la situation économique difficile dans la région.

46. Un groupe régional a indiqué qu'il entretenait depuis longtemps un partenariat avec la région dans les domaines du commerce et de l'investissement. Il a réaffirmé sa volonté de soutenir les petits États insulaires en développement et a demandé que des ressources soient affectées à la stratégie de la CNUCED en faveur de ces pays. Pour lever les difficultés, il fallait créer des synergies entre les organisations et éviter le chevauchement d'activités.

47. De nombreuses délégations ont demandé instamment à la CNUCED de fournir une assistance technique et un appui stratégique qui permettent d'améliorer la situation de l'emploi, de promouvoir la transformation structurelle et de réformer l'infrastructure financière mondiale. En outre, elles ont insisté sur la nécessité de collaborer avec d'autres organisations internationales, notamment la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Organisation internationale du Travail.

48. Plusieurs groupes régionaux et de nombreuses délégations ont fait mention des effets négatifs des changements climatiques sur la région, en particulier sur les secteurs de l'agriculture et du tourisme. Ils ont invité à renforcer les politiques d'adaptation et d'atténuation, avec l'appui de la communauté internationale, y compris de la CNUCED.

49. Quelques groupes régionaux et plusieurs délégations ont fait observer que la région présentait des vulnérabilités structurelles et continuait d'avoir une croissance

économique faible. Ils ont préconisé de remédier à la situation par l'investissement, l'innovation et des mécanismes de financement équitables. Plusieurs groupes régionaux et quelques délégations ont insisté sur la nécessité de réformer la gouvernance financière mondiale et de restructurer la dette ainsi que de promouvoir des politiques d'emploi qui tiennent compte de la question de genre afin de lutter contre l'emploi informel.

50. Un groupe régional a dit que les partenariats commerciaux, le passage au numérique et l'investissement dans les énergies renouvelables étaient de bons moyens de rendre l'économie résiliente.

51. Plusieurs délégations ont dit qu'il fallait renforcer la coopération régionale et la coopération Sud-Sud.

52. Quelques délégations ont mis en avant l'évolution positive de certaines économies de la région.

53. Une délégation a fait observer que les mesures coercitives unilatérales avaient de graves répercussions économiques, mettaient en péril les moyens de subsistance et étaient contraires au droit international. Exerçant son droit de réponse, un groupe régional a réitéré les dires d'un intervenant précédent, selon lesquels les sanctions respectaient le droit international et répondaient à des violations dudit droit, et étaient ciblées.

54. En conclusion, les représentants du secrétariat de la CNUCED ont insisté sur l'importance de la diversification économique, de la transformation structurelle et du renforcement des capacités productives en Amérique latine et dans les Caraïbes. L'appui aux petits États insulaires en développement, le développement de secteurs et de services à valeur ajoutée, l'adaptation aux changements climatiques et l'accès à un financement abordable constituaient des objectifs prioritaires.

55. Un État membre a fait mention des obstacles que les pays d'Amérique latine rencontraient lorsqu'ils voulaient progresser dans les chaînes de valeur. Il a parlé des possibilités qu'offraient le recours à des énergies plus propres, l'adoption de la technologie et le développement des compétences, qui étaient les principaux moteurs de l'innovation. Les tentatives d'industrialisation n'ayant pas abouti par le passé, il a appelé à prendre les devants pour profiter des perspectives économiques naissantes.

E. Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme

(Point 6 de l'ordre du jour)

56. Le Président du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme a rendu compte oralement de sa quatre-vingt-neuvième session. Il a indiqué que les membres avaient pris note du projet de plan-programme proposé pour 2026, publié sous la cote [TD/B/WP89/INF.1](#) le 3 février 2025, et avaient pu parvenir à un consensus et adopter des conclusions concertées. Il a fait savoir qu'une délégation, sans vouloir bloquer le consensus, s'était dissociée des conclusions concertées et du projet de plan-programme pour 2026.

57. Un groupe régional a rappelé que les membres et le secrétariat de la CNUCED, en accord avec les conclusions concertées de la quatre-vingt-neuvième session du Groupe de travail, envisageraient d'inclure, dans une prochaine version du plan-programme, des résultats relatifs à l'émancipation économique des femmes et des filles. Il a dit espérer qu'une réunion d'information informelle sur la version finale du plan-programme pour 2026 serait organisée à l'intention des membres en temps voulu.

58. De nombreuses délégations ont pris acte de l'importance que revêtait pour les petits États insulaires en développement les services commerciaux, la logistique et le transport maritimes, la participation aux chaînes d'approvisionnement et aux chaînes de valeur mondiales et le renforcement des capacités productives, ainsi que des vulnérabilités qui étaient propres à ces pays. Elles ont annoncé qu'elles assisteraient aux réunions du Groupe de travail pour s'assurer que la CNUCED tenait bien compte de ces éléments dans ses travaux.

59. Un autre groupe régional a rappelé que le plan-programme pour 2026 devrait tenir compte du document final de la seizième session de la Conférence. Il a dit espérer que les résultats des négociations seraient dûment pris en considération dans les travaux futurs de la CNUCED, le plan-programme pour 2026 ayant été négocié avec soin par les membres.

60. Une délégation s'est déclarée préoccupée par les modalités formelles et informelles des travaux du Groupe de travail et a dit ne pas comprendre le choix de séances informelles pour l'examen du plan-programme. Elle a demandé que cette question soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine session annuelle ou réunion exécutive du Conseil.

61. Le Président du Conseil a répondu que la question du choix de séances formelles ou informelles pourrait être examinée par le Bureau élargi du Conseil au cours d'une réunion organisée avant la prochaine session ordinaire du Conseil. Il a précisé que les membres seraient informés de la date de cette réunion dès que possible.

F. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement

(Point 7 de l'ordre du jour)

62. En ouverture du débat sur ce point de l'ordre du jour, le Président du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement a présenté au Conseil le rapport sur la huitième session dudit Groupe intergouvernemental d'experts.

63. Quelques groupes régionaux et plusieurs délégations ont dit que le financement du développement était une question essentielle pour leurs pays, et pour beaucoup d'autres, comme il ressortait des taux élevés de participation aux travaux du Groupe intergouvernemental d'experts. Un groupe régional et le Président ont souligné qu'il avait été convenu de prendre rapidement des mesures plus ambitieuses pour rendre l'architecture financière internationale plus efficace, plus équitable et mieux adaptée aux problèmes mondiaux actuels.

64. De nombreuses délégations ont parlé des chocs exogènes que subissaient leurs pays et de la difficulté pour eux de se remettre de chocs récents et de devenir plus résilients. Les pays en développement n'avaient pas suffisamment de ressources pour stabiliser et transformer leurs économies et pouvoir faire partie intégrante du nouveau paysage mondial ou tirer parti de nouvelles possibilités. Une délégation a décrit les obstacles au financement du développement que son pays rencontrait. De nombreuses délégations ont dit que ces obstacles devaient être levés, sans quoi les pays ne pourraient pas atteindre les objectifs de développement durable.

65. Un groupe régional a relevé que des améliorations avaient été apportées au fonctionnement du Groupe intergouvernemental d'experts, depuis la révision du mandat de celui-ci à la quinzième session de la Conférence. Ces améliorations résidaient dans la sélection des thèmes et des questions d'orientation, la composition équilibrée du groupe d'experts, l'examen approfondi des thèmes retenus et la richesse des présentations et des échanges. Le groupe régional s'est félicité de la participation

active des délégations, même si, selon lui, c'étaient surtout des représentants en poste à Genève qui avaient pris la parole, ce qui avait empêché d'avancer plus sensiblement sur la question du financement du développement. Un autre groupe régional a dit que, de nombreux pays en développement ayant des ressources limitées, il pourrait être envisagé d'organiser des réunions hybrides.

66. Un groupe régional a dit que les recommandations concertées étaient utiles et qu'il incombait aux délégations de les diffuser. De nombreuses délégations voyaient dans la quatorzième Conférence sur la gestion de la dette et dans la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement l'occasion d'aller plus loin et d'élaborer des mesures visant à maîtriser le coût du financement du développement aux niveaux national, régional et international.

67. Un groupe régional et de nombreuses délégations ont réaffirmé la volonté que la CNUCED organise des séances d'information, en coordination avec le Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies (ONU), et avec les coprésidents chargés du financement du développement, afin que le point de vue genevois soit pris en considération au cours des préparatifs de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement.

G. Séance plénière de clôture

68. Un groupe régional a affirmé qu'en dépit des améliorations constatées dans le fonctionnement du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme et du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement, des problèmes subsistaient. Il a demandé aux membres de s'entretenir de ces problèmes à la seizième session de la Conférence. Il a dit espérer que la session de la Conférence aboutirait à des résultats ambitieux, ainsi que la Secrétaire générale de la CNUCED en avait exprimé le souhait, mais aussi réalistes.

69. Quelques groupes régionaux ont souscrit à l'idée que la seizième session de la Conférence devrait avoir des résultats ambitieux, mais réalistes, qui feraient sentir leurs effets sur les populations des pays en développement, et sont convenus que la CNUCED était capable d'atteindre cet objectif. En ce qui concernait le Groupe de travail, ils ont réaffirmé qu'il importait de tenir compte des résultats de la seizième session de la Conférence dans le processus budgétaire du Secrétariat de l'ONU. Ils ont souligné l'importance du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement pour leurs groupes régionaux et pour la CNUCED. Considérant les difficultés budgétaires, ils ont suggéré de trouver des moyens innovants de faire participer des experts et des collègues en poste dans les capitales aux sessions du Groupe intergouvernemental d'experts.

70. Un groupe régional a dit que les faits récemment survenus et les possibilités émergentes invitaient à s'engager et à agir pour réformer, ensemble, le système de gouvernance mondiale. Plus que jamais, le multilatéralisme devait être fort et inclusif, pour le bien de tous les pays en développement, notamment des plus vulnérables d'entre eux d'un point de vue économique et environnemental. Le groupe régional a fait siennes les recommandations contenues dans le *Rapport 2024 sur les pays les moins avancés* et a dit qu'il fallait aider les pays les moins avancés à participer effectivement aux marchés du carbone.

71. Une délégation a invité les membres à continuer d'accorder une attention particulière aux pays les moins avancés et a dit espérer que la seizième session de la Conférence aboutisse à des résultats concrets, en particulier pour ces pays.

III. Questions de procédure et questions connexes

A. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

72. À sa séance plénière d'ouverture, le 3 février 2025, le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dix-septième réunion directive, publié sous la cote [TD/B/EX\(77\)/1](#), mais l'a modifié afin de tenir compte de la tenue de la trente-troisième session extraordinaire, le 17 janvier 2025.

73. À sa séance plénière de clôture, le 5 février 2025, le Conseil est convenu que la convocation d'une session extraordinaire supplémentaire, ainsi qu'il avait demandé (voir chap. I ci-dessus), obligerait à renuméroter les sessions, comme un représentant du secrétariat de la CNUCED l'avait fait observer³.

74. L'ordre du jour de la soixante-dix-septième réunion directive se lisait donc comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session.
2. Interdépendance et stratégies de développement à l'heure de la mondialisation.
3. *Rapport 2024 sur les pays les moins avancés : Mettre les marchés du carbone au service du développement.*
4. *Economic Survey of Latin America and the Caribbean 2024: Low-growth Trap, Climate Change and Employment Trends* (Étude 2024 sur la situation économique de l'Amérique latine et des Caraïbes : le piège de la faible croissance, les changements climatiques et les tendances de l'emploi)
5. Préparatifs de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
6. Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme.
7. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.
8. Ordre du jour provisoire de la trente-cinquième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement.
9. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
 - a) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil ;
 - b) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil.
10. Questions diverses.
11. Adoption du rapport.

³ Les modifications nécessaires ont été apportées dans les sections A (point 1 de l'ordre du jour) et C (point 8 de l'ordre du jour) du chapitre III, et dans l'annexe II.

B. Préparatifs de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

75. À sa séance plénière de clôture, le 5 février 2025, le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (voir annexe I).

C. Ordre du jour provisoire de la trente-cinquième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement

(Point 8 de l'ordre du jour)

76. À sa séance plénière de clôture, le 5 février 2025, le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa trente-cinquième session extraordinaire, au cours de laquelle le projet de texte de négociation serait transmis à la Conférence (voir annexe II).

D. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes

(Point 9 de l'ordre du jour)

77. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil a examiné la proposition du secrétariat de la CNUCED qui visait à mettre à jour la liste des organismes intergouvernementaux et la liste des organisations non gouvernementales. Un représentant du secrétariat de la CNUCED a présenté une note explicative, qui avait été distribuée avant la session.

Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil

Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil

78. À sa troisième séance plénière, le 4 février 2025, le Conseil a pris note des changements que le secrétariat avait repérés dans les noms et les acronymes d'organismes intergouvernementaux et d'organisations non gouvernementales et a demandé à celui-ci de mettre à jour les listes actuelles, publiées sous les cotes [TD/B/IGO/LIST/13](#) et [TD/B/NGO/LIST/30](#)⁴.

79. Le Conseil a donné son accord pour que l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée et le Parlement latino-américain et caribéen, qui étaient actuellement inscrits dans la liste des organisations non gouvernementales, figurent dans la liste des organismes intergouvernementaux, plus précisément dans la section réservée aux organisations parlementaires internationales, ainsi qu'il en avait été décidé de manière analogue, en 2011, pour l'Union interparlementaire, de façon à bien répertorier toutes les organisations parlementaires internationales.

80. Le Conseil a approuvé la radiation des organismes intergouvernementaux et des organisations non gouvernementales qui n'avaient pas participé aux travaux de la CNUCED ces dernières années, n'avaient pas répondu au questionnaire que le secrétariat avait envoyé en vue de la mise à jour des listes ou sur lesquels il n'était plus possible de trouver des informations dans l'annuaire de l'organisation ou sur le Web. Si les organisations et organismes radiés des listes venaient à manifester leur

⁴ Une liste actualisée des organisations non gouvernementales sera publiée sous la cote [TD/B/NGO/LIST/31](#) et une liste actualisée des organismes intergouvernementaux, sous la cote [TD/B/IGO/LIST/14](#).

intérêt pour les travaux de la CNUCED ou à contacter son secrétariat, le Conseil en serait informé et serait invité à étudier la possibilité que les organisations et organismes en question puissent être réinscrits sur les listes pertinentes.

E. Questions diverses

(Point 10 de l'ordre du jour)

Ordre du jour provisoire de la quinzième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement

81. À sa séance plénière de clôture, le 5 février 2025, il a été rappelé au Conseil que l'ordre du jour provisoire de la quinzième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement avait été approuvé à l'issue d'une procédure d'approbation tacite, le 3 février 2025. Le Conseil a décidé de faire figurer l'ordre du jour provisoire de la prochaine session de la Commission en annexe au présent rapport (voir annexe III).

Ordre du jour provisoire de la quinzième session de la Commission du commerce et du développement

82. À sa séance plénière de clôture, le 5 février 2025, le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de la quinzième session de la Commission du commerce et du développement, tel qu'il figure dans un document officiel distribué le 3 février 2025 (voir annexe IV).

F. Adoption du rapport

(Point 11 de l'ordre du jour)

83. À sa séance plénière de clôture, le 5 février 2025, le Conseil a adopté son rapport, qui contiendrait le résumé du Président concernant toutes les questions de fond, les conclusions concertées adoptées au titre du point 3 et les autres décisions prises, y compris sur les questions de procédure et les questions connexes. Il a autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale de son rapport à l'Assemblée générale, en tenant compte des travaux de la séance plénière de clôture.

Annexe I

Préparatifs de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

1. Ouverture de la session de la Conférence.
2. Élection du Président/de la Présidente.
3. Création d'organes de session.
4. Élection des vice-président(e)s et du rapporteur/de la rapporteuse.
5. Pouvoirs des représentants à la Conférence :
 - a) Constitution d'une commission de vérification des pouvoirs ;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
6. Adoption de l'ordre du jour.
7. Débat général.
8. Décider de l'avenir : Opérer une transformation économique qui contribue à un développement équitable, inclusif et durable.
9. Questions diverses :
 - a) Réexamen périodique par la Conférence des listes d'États qui figurent dans l'annexe à la résolution [1995 \(XIX\)](#) de l'Assemblée générale ;
 - b) Rapport du Conseil du commerce et du développement à la Conférence ;
 - c) Incidences financières des décisions de la Conférence.
10. Adoption du rapport de la Conférence à l'Assemblée générale.

Annexe II

Ordre du jour provisoire de la trente-cinquième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session.
2. Organisation des travaux de la seizième session de la Conférence :
 - a) Sélection, par tirage au sort, du pays à partir duquel sera établi l'ordre des sièges des délégations à la seizième session de la Conférence ;
 - b) Questions d'organisation en suspens.
3. Préparatifs de fond de la seizième session de la Conférence :

Rapport du Comité préparatoire.
4. Ordre du jour provisoire de la soixante-douzième session du Conseil du commerce et du développement.
5. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
 - a) Préparatifs du réexamen des listes d'États qui figurent dans l'annexe à la résolution [1995 \(XIX\)](#) de l'Assemblée générale, dans le cadre de la seizième session de la Conférence ;
 - b) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil ;
 - c) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport du Conseil du commerce et du développement.

Annexe III

Ordre du jour provisoire de la quinzième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable.
4. Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication.
5. L'investissement dans l'économie numérique.
6. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

Annexe IV

Ordre du jour provisoire de la quinzième session de la Commission du commerce et du développement

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapports des réunions d'experts :
 - a) Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement ;
 - b) Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement ;
 - c) Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement inclusif et durable, et la promotion de l'intégration et de la coopération économiques ;
 - d) Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce.
4. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence.
5. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de protection du consommateur.
6. Mettre les règles du commerce international au service du développement.
7. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

Annexe V

Participation*

1. Les États membres du Conseil du commerce et du développement ci-après étaient représentés à la session :

Allemagne	Iraq
Angola	Jamaïque
Australie	Japon
Bangladesh	Kenya
Barbade	Koweït
Bélarus	Lettonie
Belgique	Liban
Bhoutan	Libye
Bolivie (État plurinational de)	Lituanie
Brunéi Darussalam	Malaisie
Bulgarie	Maroc
Canada	Mexique
Chine	Mozambique
Chypre	Namibie
Colombie	Népal
Congo	Niger
Danemark	Oman
Djibouti	Panama
Égypte	Pays-Bas (Royaume des)
Émirats arabes unis	République arabe syrienne
Équateur	République de Corée
Espagne	République dominicaine
Éthiopie	République-Unie de Tanzanie
Fédération de Russie	Suriname
Finlande	Tchéquie
Gabon	Thaïlande
Gambie	Togo
Grèce	Trinité-et-Tobago
Guinée	Tunisie
Guyana	Türkiye
Haïti	Uruguay
Honduras	Venezuela (République bolivarienne du)
Hongrie	Viet Nam
Inde	Yémen
Indonésie	Zambie
Iran (République islamique d')	Zimbabwe

2. Les membres de la CNUCED ci-après, qui ne sont pas membres du Conseil, étaient représentés à la session :

Bahamas
Cabo Verde
République démocratique populaire lao
Saint-Siège
Samoa
Seychelles

* La présente liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète des participants porte la cote [TD/B/EX\(77\)/INF.1](#).

3. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Fonds commun pour les produits de base
Ligue des États arabes
Organisation de la coopération islamique
Secrétariat du Commonwealth
Union européenne

4. Les organes, organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session :

Agence internationale de l'énergie atomique
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

5. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Organisation météorologique mondiale

6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

International Network for Standardization of Higher Education Degrees
Society for International Development
